Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le
ID : 089-248900938-20201223-HAB_2020_106-DE

N° HAB/2020/106

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	11 décembre 2020	**Nombre de conseillers communautaires**
Date d'affichage de la convocation :	11 décembre 2020	En exercice : **50** Présents : **20** Votants : **49**

Séance du 17 décembre 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 17 décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

Conformément à la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire (article 6), le quorum est réduit au tiers et 2 pouvoirs autorisés par membre.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, procuration à Mme Evelyne TRESCARTES,
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN
Mme Christine LEMOINE, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Claude SCIBOZ, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Marc FAYADAT, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, procuration à M. Didier MOREAU
Mme Laurence MARCHAND, procuration à Mme Frédérique COLAS
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART
Mme Linda GUEDJALI, procuration à M. Guy AVENIA
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Laurent CHAT
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Nicolas SORET
M. Bernard MORAINE, procuration à M. Nicolas SORET
Mme Murielle LE ROY, procuration à M. Bruno JAN
M. Jean-Yves MESNY, procuration à M. Didier MIGNON
Mme Françoise DEPARDON, procuration à M. Éric GALLOIS
M. Éric APFFEL, procuration à Mme Frédérique COLAS
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, procuration à M. Gérard VERGNAUD
M. Hassan LARIBIA, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le
ID : 089-248900938-20201223-HAB_2020_106-DE

M. Francis BOURSIN, procuration à M. Guy BOURRAS
M. Xavier MARQUIS, procuration à M. Bruno JAN
Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Guy BOURRAS
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Yannick VILLAIN
M. Guy GOUIN, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART
M. Frédéric MORISOT, procuration à M. Didier MIGNON
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Gérard VERGNAUD
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique COLAS

Objet : Mise à jour du règlement des aides à l'habitat – fonds façades – article 1 : descriptif et objet de l'opération

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le
ID : 089-248900938-20201223-HAB_2020_106-DE

HAB/2020/106	Conseil communautaire du 17 décembre 2020

Objet : Mise à jour du règlement des aides à l'habitat – fonds façades – article 1 : descriptif et objet de l'opération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « habitat » de la Communauté de Communes du Jovinien, conformément à ses statuts,

Vu la délibération en date du 23 septembre 2019, HAB/2019/72, relative à la dernière modification du règlement du « Fonds Façades »,

Considérant la nécessité de mettre à jour l'article 1 : « descriptif et objet de l'opération » suite à la signature d'une convention avec la Fondation du patrimoine pour favoriser la mise en œuvre du fonds façades,

Considérant la phrase ajoutée à la rédaction de cet article comme suit **:** *« Cette aide ne peut pas se cumuler avec les aides associées au label de la Fondation du patrimoine, aides auxquelles la Communauté de Communes du Jovinien contribue »,*

Vu la commission habitat en date du 2 décembre 2020,

Vu la réunion du bureau communautaire et la conférence des maires en date du 3 décembre 2020,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ajout de la phase « *Cette aide ne peut pas se cumuler avec les aides associées au label de la Fondation du patrimoine, aides auxquelles la Communauté de Communes du Jovinien contribue »* à la rédaction de l'article 1 – descriptif et objet de l'opération du règlement « Fonds Façades » dont la nouvelle version est annexée,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette modification du règlement « fonds façades ».

Communauté de Communes du Jovinien

Le Président

Nicolas SORET